

## Chapitre II : Notions sur l'hygiène de l'environnement d'élevage

### 1. Notions de base

#### 1.1. Hygiène

L'hygiène représente une partie de la médecine qui concerne les moyens de préserver la santé ; l'hygiène vétérinaire comprend des mesures de protection générales et spécifiques, amélioration des locaux d'élevages, amélioration des pâturages, amélioration de l'alimentation etc.

L'hygiène au sens large désigne l'ensemble des pratiques visant à préserver la santé tandis que l'hygiène au sens strict, désigne les mesures mises en œuvre pour assurer aux supports une propreté physique (éliminations des souillures visibles, soit **le nettoyage**) et une propreté microbiologique (élimination des micro-organismes invisibles, soit **la désinfection**).

Le nettoyage est l'opération mécanique ou chimique permettant d'éliminer la matière organique du support; le nettoyage s'effectue à l'aide d'un détergent qui, par son action chimique conjuguée à celle du brossage énergétique, casse le biofilm formé par les bactéries présentes dans les souillures, élimine la matière organique et dans le même temps élimine la majorité des bactéries.

La désinfection est l'opération au résultat momentané permettant d'éliminer ou de tuer les micro-organismes et/ou d'inactiver les virus indésirables portés par des milieux inertes contaminés, en fonction des objectifs fixés. La désinfection n'est efficace qu'en l'absence de matière organique, donc seulement une fois le nettoyage effectué.

Le but de la désinfection n'est pas d'éliminer la totalité des micro-organismes résiduels et d'obtenir une stérilisation complète du milieu, mais de se maintenir sous un certain seuil de concentration microbienne, sous lequel le risque hygiénique est faible.

En cas d'erreur dans le protocole de nettoyage/désinfection, la concentration microbienne dans l'environnement augmente et passe au-dessus du seuil de risque hygiénique, et les chiens présents sont susceptibles de tomber malades.

L'hygiène en milieu d'élevage touche donc l'animal, l'environnement et l'homme qui est en contact de l'animal.

## **1.2. Prophylaxie**

La prophylaxie dans le monde de l'élevage ou en médecine vétérinaire, est l'ensemble des moyens utilisés pour éviter ou limiter l'apparition des maladies infectieuses, parasitaires ou nutritionnelles. La prophylaxie comprend les mesures de prévention et de surveillance contre certaines maladies animales classées comme danger sanitaire de première catégorie (brucellose, leucose bovine enzootique, IBR et tuberculose). Ces mesures sont obligatoires car elles revêtent un intérêt général. Elles ont pour objectif d'éviter l'apparition de ces maladies et sont à la charge des éleveurs.

La prophylaxie peut être d'ordre médicale (vaccination, emploi de sérum) ou d'ordre sanitaire (utilisation de moyen hygiéniques tels que l'abattage des sujets malades, l'isolement des animaux suspects, l'interdiction de circulation, de rassemblement d'animaux, la désinfection des bâtiments d'élevage et des accessoires contaminés, etc.).

La prophylaxie vise également les maladies qui ne sont pas infectieuses ou parasitaires, mais qui sont des maladies collectives (dépendant de la nutrition ou de l'environnement) en utilisant les seuls moyens hygiéniques.

## **1.3. Plan de prophylaxie**

C'est un programme de prévention des maladies chez une espèce animale donnée. Le plan repose sur un laboratoire d'analyse, un groupement d'éleveurs et un groupement de vétérinaires pour mettre en œuvre des moyens de diagnostic et de préventions.

En pratique ce plan doit prendre en charge l'organisation des opérations de prophylaxies, le suivi de la réalisation et de la conformité de ces opérations et le suivi des contrôles sanitaires liés aux mouvements des troupeaux et les contrôles spécifiques locaux.